



Accident non responsable

Par **juridictionnel**, le **13/06/2013** à **17:17**

bonjour,

j'ai eu un accrochage avec un camping car anglais j'etais sur la voie de droite et eux sur la gauche et c'est apres un feu rouge et quand on tourne les deux voies se rétrécie sur une seule et ils se sont pas arretes apres l'accrochage et j'ai essaye de les rattraper par la voie de gauche et je me suis rabattu sur leur voie pour qu'il s'arrentent et là on a eu un autre accrochage et cette fois c'est sur l'aile droit de ma voiture.

ils soulaient admettre le premier sinistre alors on n'a pas fait de constat, on a echange les attestation d'assurance pour que chacun fais la declaration de son cote et quand j'ai pris contact avec mon assurance ils m'ont demande de faire une lettre pr expliquer avec croquis et peut etre je vais avoir un malus est ce que si je formule bien ma lettre pr dire que le deuxieme est arrive suite au premier est ce que ca peut jouer pr moi ou non.

merci pr vos conseils

Par **chaber**, le **13/06/2013** à **17:54**

bonjour

Il s'agit pour vous de 2 accrochages différents

[citation] et je me suis rabattu sur leur voie pour qu'il s'arretent et là on a eu un autre accrochage et cette fois c'est sur l'aile droit de ma voiture. [/citation]

votre responsabilité, telles que vous décrivez les circonstances, serait totale.

[citation]ils voulaient admettre le premier sinistre alors on n'a pas fait de constat[/citation]pourquoi ne pas avoir fait de constat?

Si les 2 versions sont contradictoires, il y aura partage à 50%

Par **juridictionnel**, le **14/06/2013 à 09:48**

Bonjour,
excusez moi sur la deuxième citation je voulais dire qu'ils ne voulaient pas admettre le premier sinistre c'est pour ça qu'on a pas fait de constat.

Par **chaber**, le **14/06/2013 à 10:07**

bonjour

le second sinistre était-il volontaire de votre part?

Par **juridictionnel**, le **14/06/2013 à 10:20**

volontaire non je voulais qu'on arrive la mais ils voulaient pas s'arreter c'est pour ca que je les ai doubles pr qu'ils s'arretent.

Par **chaber**, le **14/06/2013 à 10:49**

Vous avez donc bien eu 2 sinistres.

En l'absence de constats amiables, il est difficile de déterminer qui changeait de file.

Au départ l'assureur risque fort d'appliquer un partage à 50% pour chaque accrochage. Et ce dans l'attente de l'aboutissement des recours

Si l'adversaire fait des déclarations conformes aux vôtres et que les recours aboutissent l'assureur reviendra sur la position prise de 50% et malus.

Si votre assureur n'applique pas ce partage au départ et que le recours n'aboutit qu'à partages, le malus sera appliqué à l'échéance anniversaire suivante.

Par **juridictionnel**, le **14/06/2013 à 10:53**

et vu que le deuxième sinistre est arrivé suite au premier ça efface pas ma responsabilité

Par **chaber**, le **14/06/2013 à 11:33**

votre assureur va considérer qu'il y a eu 2 accidents

Par **juridictionnel**, le **14/06/2013 à 12:14**

ok merci chaber

Par **Lag0**, le **14/06/2013 à 12:17**

[citation]et vu que le deuxieme sinistre est arrive suite au premier ca efface pas ma responsabilite[/citation]

Bonjour,

Le deuxième sinistre est arrivé parce que vous avez fait une manœuvre y conduisant, mais il n'a aucun rapport avec le premier.